

## Fausse attestation, loyer impayé, colocataire en prison

## Par irenalost, le 30/11/2011 à 15:47

## Bonjour,

J'ai co-signé un bail de location avec une clause de solidarité. Mes ressources :300€ et mon colocataire : environs 1700€ d'assédic. Montant du loyer : 768€

Mon colocataire me propose de verser de l'argent sur mon compte courant pour le prélèvement du loyer. Il s'avère que ce dernier a fait une fausse déclaration : il ne touche pas d'assédic, il n'a aucun revenu. De surcroît, les chèques qu'il a signé ont été sans provisions.

Je décide de poser ma lettre de resiliation, qui a été refusée, car il faut la signature de l'autre colocataire pour faire un avenant au bail pour qu'il le reprenne à son seul nom. Je découvre par ailleurs, que les loyers qui étaient passés impayés sur mon compte, n'ont pas été réglés comme avait prétendu mon colocataire.. Les dettes s'élevent à plus de 3500 jusqu'à ce jour.

A noter que mon colocataire est en prison pour plus de 1 an.

Question :comment puis-je me retourner contre lui, lui en qui j'ai fais confiance, et qui m'a fait croire qu'il était en mesure de regler le loyer, au contraire de quoi je n'aurais pas souscris de contrat de location (!!!)?

Je souhaite m'apaiser, en me retournant contre lui.. car je suis révoltée!! je compense mon état d'avoir été considérée comme un pion. Comprenez-moi..

Cordialement.